



Expertise en cas de dégâts aux éléments structurels ou finitions des bâtiments

Êtes-vous confronté à des dégâts aux éléments structurels ou finitions de vos bâtiments ?

Vous ne connaissez pas la cause des dégâts et ne savez pas si la situation est dangereuse ni comment y remédier ?

Nos experts disposent d'une longue expérience qui leur permet de déterminer la cause, les risques pour la sécurité et les solutions relatives à vos dégâts et de consigner le tout dans un rapport.

Votre solution personnalisée

En fonction de la mission convenue, nos services peuvent inclure une ou plusieurs des étapes suivantes :

- bilan des dégâts
- détermination de la cause des dégâts
- (le cas échéant) détermination des risques pour la stabilité et la sécurité découlant des dégâts
- détermination des principes de réparation indiqués pour ces dégâts
- évaluation de l'aspect technique des offres des entrepreneurs pour la réparation des dégâts
- contrôle technique des réparations
- rédaction d'un rapport récapitulatif

Un atout très important de la collaboration avec Vincotte réside dans le fait que nous sommes totalement indépendants (des entrepreneurs et architectes) et neutres.

Votre résultat

Grâce à notre service, vous disposez d'un rapport avec un avis expert concernant la cause, le risque potentiel pour la sécurité et la réparation des dégâts.

Important à savoir

- Arrêtés royaux
- **RGPT** et code sur le bien-être au travail
- **RGIE**
- Règlements régionaux et communaux

Normes et standards

- **Normes belges et européennes** notamment les normes de la série NBN EN 1990 à 1999 (**Eurocodes**) et la série NBN B
- Spécifications techniques unifiées **STS**
- Notes d'information technique **CSTC, CRR** et **ATG**
- Règles techniques **ETAG** et **PTV**
- Cahiers des charges spécifiques

Dans quelle situation ?

Ce service est destiné principalement aux acteurs impliqués dans les dégâts d'une construction et ses finitions.